



LA SOCIETE CIVILE : ROLE ET CONTOURS

Richard MULENDEVU MUKOKOBYA

Summary

The “civilian society” institution is today associated with all the discourses on democracy and development. Knowing its role and contours has thus become a necessity in order to evaluate its contribution to the construction of a modern state. This article is thus trying to provide some elements that can allow us to apprehend it in somme way as regards its definition, its role, its function, and its missions in relation with the state, and the nature of its participation in the process of the socio-political and economic changes. The organization of the civilian society are expected to play an important role in development, that is, in the realization of a number of objectives aiming at the improvement of the living conditions of a major part of humanity; contributing their expertise in the fight against precariousness; favouring the emergence of democratic societies, and they can considerably help in the fight against poverty.

Résumé

L'institution de la « société civile » est aujourd'hui associée à tous les discours sur la démocratie et le développement. Connaître son rôle et ses contours est donc devenu une nécessité pour évaluer sa contribution à la construction d'un État moderne. Cet article tente donc de fournir certains éléments qui nous permettent de l'appréhender de manière pertinente en ce qui concerne sa définition, son rôle, sa fonction et ses missions en relation avec l'État, ainsi que la nature de sa participation au processus des changements sociopolitiques et économiques. L'organisation de la société civile devrait jouer un rôle important dans le développement, c'est-à-dire dans la réalisation de plusieurs objectifs visant à améliorer les conditions de vie d'une grande partie de l'humanité ; apportant leur expertise dans la lutte contre la précarité ; favorisant l'émergence de sociétés démocratiques, et ils peuvent grandement aider dans la lutte contre la pauvreté.

INTRODUCTION

« Partout où il est question d'évaluer les chances de notre monde politique et les menaces qu'il affronte, on rencontre l'idée assez évasive de « société civile ». En une époque où la méfiance et l'animosité politique vont croissant, cette formule exprime souvent l'aspiration à plus de civilité dans les relations sociales. Dans une acception plus ambitieuse, elle cherche à répondre aux besoins de catégories aptes à analyser un monde de plus en plus inintelligible. Invoquée à la fois comme diagnostic et comme remède à nos maux actuels, brandie aussi bien par des conservateurs que par des libéraux ou des utopistes de toute espèce, par des mouvements d'opposition que par des institutions internationales d'aide au développement, la société civile est devenue une sorte de point de rencontre, un peu comme l'était le concept de « totalitarisme » pendant la guerre froide ».

Cette notion, en vogue depuis plus ou moins deux décennies, s'est tapé une place de choix dans les littératures des théoriciens du développement et dans les discours des bailleurs de fonds. L'émergence et la croissance de la société civile ont été l'une des tendances les plus significatives dans le développement international. Les OSC n'ont pas seulement émergé en tant

Parcours et Initiatives N° 7 – mai 2008

qu'acteurs importants dans le débat politique global sur le développement mais elles sont aussi devenues des canaux importants dans l'offre et la mise en place des services sociaux ainsi que dans l'implémentation de programmes de développement innovateurs. Ce qui a fait dire à un ancien président de la banque mondiale, M. James D. Wolfenson (1995-2005) qu'elle est, « avec ses différentes composantes, probablement l'acteur de développement le plus large et le plus diversifié. Si ce n'est pas à travers sa contribution monétaire, c'est certainement grâce à sa contribution humaine, à son expérience et à son histoire ».

Son succès, ou celui des mouvements sociaux qui la composent tient aussi, à en croire Roger Sue, à la mise en débat public de sujets de société traditionnellement réservés à la classe politique, aux partis politiques ou aux pouvoirs publics, que ce soient le chômage, la précarité, la pauvreté et l'exclusion, l'environnement et le développement durable, la mondialisation, les droits de l'homme, le droit au logement ou encore la lutte contre les grandes pandémies comme le Sida. Il ajoute qu'à chaque fois, on retrouve des collectifs associatifs, eux-mêmes organisés en grandes coordinations associatives qui ouvrent largement le débat public, et offrent un espace de délibération autant que de contestation. Ces coordinations, qui se défendent de faire de la politique, permettent en réalité de faire de la politique autrement, en la rendant plus accessible, plus proche du vécu et du quotidien, elles suggèrent une réappropriation par la société civile des sujets qui sont les siens. On les retrouve sur tous les terrains, comme la qualité de l'environnement, le développement durable, la mondialisation.

Le mot est sur toutes les lèvres lorsqu'on parle de démocratie et de développement. On sait en effet qu'au sein des discours des toutes les agences de développement cette notion occupe aujourd'hui une place de choix aux côtés de la bonne gouvernance, de la décentralisation, etc. On voit ainsi apparaître des lignes de crédits pour soutenir la société civile, de fondations chargées de développer les capacités de la société civile, ou des agences gouvernementales financées par des agences bilatérales ou multilatérales dont l'objectif est de soutenir l'expansion de la société civile. Et « il n'en faut pas plus pour que, surfant sur les vagues de démocratisation des années 80 et 90, et profitant notamment de l'essor des secteurs ONG à travers le monde, la notion de société civile accède comme la démocratie, le développement ou l'Etat à une certaine universalité. Aujourd'hui, l'on parle de société civile à Pékin comme à Paris, à Buenos Aires comme à Lisbonne », à Kigali comme à Kinshasa, à Dakar comme à Asmara, à Tunis comme à Pretoria.

Gautier affirme par ailleurs que la notion a connu et connaît un succès important parce qu'elle s'inscrivait et s'inscrit encore dans un contexte favorable déterminé par les politiques de développement qui ne sont plus simplement centrées sur des réformes économiques mais aussi, depuis grosso modo la seconde moitié des années 80, sur des réformes politico institutionnelles qui visent à la reconstruction d'une gouvernance étatique performante.

La société civile : Rôle et contours

La société civile fait partie de trois institutions de la modernité, à côté de l'Etat, et du marché. Elle est dans cet espace, classée dans le domaine de la coopération. L'alinéa 2 de l'article 2 de l'accord de Cotonou, relatif aux principes fondamentaux stipule en effet ce qui suit : « outre l'Etat en tant que partenaire principal, le partenariat est ouvert à différents types d'autres acteurs, en vue de favoriser la participation de toutes les couches de la société, du secteur privé et des organisations de la société civile à la vie politique, économique et sociale ». L'article 14 du même accord stipule en outre : « ...Les parties reconnaissent le rôle complémentaire et la contribution potentielle des acteurs non étatiques au processus de développement », un terme qui, selon les initiateurs de cet accord, sert à décrire une catégorie d'organisations qui rassemble les principales rubriques, existantes ou nouvelles, de la société en dehors du gouvernement et de l'administration publique, nées de la volonté des citoyens de promouvoir une question ou de défendre un intérêt, général ou particulier, qu'ils aient un but lucratif ou non lucratif.

Tout le monde s'accorde à reconnaître à la société civile un rôle important dans le développement et à dire qu'elle est une force décisive pour la coopération au développement, (c'est-à-dire pour la réalisation de cet ensemble d'objectifs qui visent à améliorer la condition de vie de la majeure partie de l'humanité, de lutter contre la précarité, de favoriser l'émergence de sociétés démocratiques), et qu'elle peut apporter une contribution considérable dans la lutte contre la pauvreté.

Laissant de côté le parcours du concept dans la philosophie politique occidentale et les controverses relatives à l'existence ou non d'une société civile en Afrique où l'existence de l'Etat est quelquefois remise en cause par certains auteurs africanistes, ce travail va tenter de définir les concepts de société civile, parler des organisations qui la compose, de son rôle ; de ses relations avec l'Etat.

I. DEFINITION DE SOCIETE CIVILE

Le concept de Société Civile fait partie de ceux qui ne se laissent pas facilement appréhender et pour lesquels les auteurs ne parlent pas le même langage. Il n'existe pas une unanimité quant à sa définition, et le concept a connu plusieurs utilisations à des fins multiples. Le définir n'est pas chose aisée. Et l'on sait d'ailleurs que sa conception est influencée par des différences d'ordre philosophique, historique, contextuel,...Plusieurs définitions ont en effet déjà été avancées, et pour essayer de le comprendre, nous allons visiter certains auteurs et organisations qui l'ont abordé et passer en revue les quelques définitions qu'ils en donnent.

Le conseil national des ONGD en République démocratique du Congo, CNONGD, en sigle, indique, dans « Horizon-Développement », que la société civile peut être définie comme un réseau insaisissable d'associations ou groupements de nature diverse qui mobilisent les citoyens au niveau local, national, continental et même planétaire, à participer de manière énergique à l'amélioration de la qualité de la vie quotidienne, à défendre la paix, la démocratie

Parcours et Initiatives N° 7 – mai 2008

et les droits de l'homme, et à lutter pour un développement équitable et un environnement sain. Il ajoute par ailleurs qu'elle apparaît un peu partout en Afrique aujourd'hui comme des groupes de contre poids au pouvoir des gouvernements impersonnels ou des systèmes dictatoriaux militaires et des partis politiques nourrissant la population des discours démagogiques.

Le CORDAID-CONGO affirme, quant à lui, que la société civile pourrait être considérée comme un réseau de citoyens, organisé en associations en dehors du pouvoir gouvernemental et institutionnel de l'Etat, intéressé à l'amélioration de la qualité de la vie de la population, connaissant ses devoirs et obligations, et engagé à défendre ses droits et libertés (ORDAID-CONGO :2003). Le concept est utilisé pour désigner tous les groupes de citoyens en dehors de l'appareil étatique incluant notamment les groupes d'action, les organismes bénévoles, les académiciens, les organisations non gouvernementales, les organismes sans but lucratifs, les syndicats, les milieux d'affaire.

Guy Hermet (et al), dans Dictionnaire de la science politique, en situant sa conception actuelle dans l'héritage du 18^e siècle, affirme que le concept permet de penser, dans une démarche philosophique qui privilégie désormais les droits fondamentaux de la personne humaine, ce qui dépasse les individus et ce qui, socialement s'oppose à l'Etat. Il indique qu'il s'articule dans un double système d'antinomies : la totalité par opposition aux parties qui la composent (classes sociales, catégories socio- professionnelles ou démographiques), les finalités économiques et sociales (lato sensu), par opposition aux finalités politiques. Dans un certain discours contemporain, poursuit-il, la société civile aurait ses représentants qui se distinguent des professionnels de la politique, voire entrent en concurrence avec eux.

« Société civile » est un terme qui, selon Michel Walzer, désigne à la fois l'espace où les êtres humains s'associent en l'absence de toute contrainte, et l'ensemble des réseaux relationnels, tissés pour les besoins de la famille, de la religion, de l'économie, et de l'idéologie qui meublent cet espace.

La plupart de ceux qui se servent aujourd'hui de cette notion entendent par société civile un modèle normatif d'un domaine social différent de l'Etat et de l'économie ayant les caractéristiques suivantes :

- Pluralité : des familles, des groupes informels, et des associations volontaires dont la pluralité et l'autonomie permettent une variété de formes de vie ;
- Publicité : institutions de culture et de communication ;
- Vie privée : un domaine d'auto- développement individuel et de choix moral et ;
- Légalité : structures de lois générales et des droits fondamentaux nécessaires à le délimiter de l'Etat et tendanciellement de l'Economie. Ensemble, ces structures garantissent l'existence institutionnelle d'une société civile différenciée moderne.

On la définit par ailleurs comme « un ensemble d'associations ou groupements de natures diverses qui, dans un pays, mobilisent les citoyens au

La société civile : Rôle et contours

niveau local ou national pour participer à l'amélioration de leur vie quotidienne sur le plan politique, économique, social et culturel; un domaine indépendant où la vie associative s'exerce librement, à l'abri de la souveraineté de l'Etat et du Marché; un domaine que nous créons pour nous-mêmes, par une action commune et volontaire au niveaux des familles, des clans, des églises, et des communautés.

Le Professeur Sévérin-Cécile Abega l'appréhende, quant à lui, comme une instance d'intermédiation entre la base et un sommet qui peut être l'Etat ou les organismes internationaux comme les organismes spécialisés des Nations Unies, les Institutions de Bretton Woods, les tribunaux internationaux, etc, tout en mettant en garde contre toute tentative d'exclure de la sphère société civile les formes organisées qui ne font pas de l'intermédiation avec un sommet, comme certaines formes d'associations urbaines et villageoises. Jean-Pierre Olivier de Sardan le dit peut-être mieux lorsqu'il écrit : « elle (la société civile) se résume essentiellement au secteur associatif, qui lui-même comprend deux dimensions. D'un côté, on a des organisations non gouvernementales nationales, des associations de ressortissants, ou des associations de développement qui sont essentiellement composées de cadres, parfois très liés aux circuits étatiques ou au monde politique, et qui cherchent à se positionner comme des intermédiaires ou courtiers des flux d'aide au développement (ou rente du développement). De l'autre côté, on a un ensemble de groupements paysans et des comités villageois, qui sont censés représenter les producteurs, et qui constituent, aux yeux des responsables des projets de développement, ces interlocuteurs collectifs qui semblent, aujourd'hui encore, indispensables... » .

La société civile est ainsi une mosaïque particulièrement vaste et hétérogène, dont les contours ne sont pas faciles à dessiner. Ces derniers, en effet, s'étendent sans cesse au fur et à mesure que deux ou plusieurs individus décident d'exercer leur liberté et droit d'association, en fondant ensemble une organisation qui leur permette de réaliser en commun leurs objectifs, conformément à la loi, et indépendamment de l'intrusion non autorisée des pouvoirs publics dans leur fonctionnement. Ainsi, le phénomène de société civile s'avère, comme nous avons déjà eu à le dire, difficilement saisissable, tant les groupes qui la composent sont nombreux et divers. Mais, il y a lieu de citer les syndicats d'ouvriers, les organisations patronales, les associations confessionnelles, ou de défense de la laïcité, les associations culturelles et sportives, les associations d'actions communautaires et de développement, les associations philanthropiques et humanitaires, les associations sociales, éducatives, de jeunesse, des femmes, et des familles, les corporations et les ordres, les communautés scientifiques et universitaires, les mouvements des personnes handicapées, les défenseurs des droits de la personne humaine, les associations des consommateurs,... Cette liste n'est pas exhaustive et elle s'allonge en fonction des conceptions et même des intérêts à défendre. On peut donner l'exemple des Etats-Unis où même ceux qui ont dans leur activités la recherche du profit font partie de la société civile, alors que normalement ils font

Parcours et Initiatives N° 7 – mai 2008

partie d'un secteur vraiment à part. Un sommet mondial sur l'information, dans un rapport intitulé « encourager la participation de la société civile dans les politiques des technologies de l'information et de communication » inclut même dans la liste des composantes de la société civile les parlementaires et les représentants des gouvernements locaux. Dans le cadre de ce travail, nous allons cependant écarter de la sphère société civile, les organisations qui dans leurs activités, recherchent le profit et celles qui ont dans leur souci quotidien, la conquête et l'exercice du pouvoir politique.

Nous allons donc entendre par société civile, cet espace constituée d'un large éventail d'organisations non gouvernementales et à but non lucratif qui animent la vie publique, et défendent les intérêts et les valeurs de leurs membres ou autres, basés sur des considérations d'ordre éthique, culturel, politique, scientifique, religieux, ou philanthropique : groupements communautaires, organisations non gouvernementales, syndicats, organisations des populations autochtones, organisations caritatives, groupements d'obédience religieuse, associations professionnelles et fondations privées (Banque mondiale : 2005), et, ce, à l'extérieur du cadre familial, de l'Etat, et des partis politiques et du marché.

La société civile doit être structurée en formations volontaires ou traditionnelles et non pas atomisées ou gazéiformes. Les formations de la société civile doivent être des groupes organisés, constitués pour la défense des intérêts déterminés et exerçant la pression pour obtenir la réalisation de ceux-ci. Certes la notion de société civile est loin de se confondre avec celle de groupes de pression bien que les caractéristiques ci- haut soient singulièrement celles de ces derniers. Les groupes de pression font effectivement partie intégrante de la société civile. Ce sont toutefois les caractéristiques de groupe de pression qui traduisent le mieux celles de société civile voulue organisée et dynamique, c'est-à-dire moderne ou encore développée.

2. ROLE, FONCTIONS ET MISSIONS DE LA SOCIETE CIVILE

Le rôle, la mission, et les fonctions de la société civile se résument en ces termes, à en croire le CEDAC : « mener un combat politique, économique, social, et culturel ».

Ses fonctions sont nombreuses et peuvent varier selon les auteurs et les contextes. L. Diamond, sans être exhaustif, en suggère dix :

- « Etre un contrepoids de pouvoirs publics :

Cela veut dire que la société civile doit contenir le pouvoir du gouvernement en l'empêchant de commettre des abus et de violer la loi. A ce titre, la société civile n'est pas un anti-pouvoir. Elle est au milieu du village, observe, juge, et apprécie les actes des acteurs politiques. En effet, il ne s'agit pas d'une opposition totale, figée, stérile contre le pouvoir, mais celle d'une dynamique de critique, de limitation des abus tels que la corruption et d'autres malversations économiques. L'intervention constante de la société va dans le sens de la responsabilisation des gouvernants devant les gouvernés.

La société civile : Rôle et contours

- Stimuler la pleine participation de tous les citoyens à la vie publique :

Une société civile active favorise la participation des citoyens à la vie politique en encourageant une prise en compte permanente de leurs obligations et de leurs droits. Une vie associative riche n'a pas seulement pour effet de multiplier les revendications adressées à l'Etat, elle contribue aussi à accroître les moyens de ces groupes pour améliorer leur sort, en toute indépendance.

- Consolider la démocratie et ses attributs :

Les associations de la société civile doivent être caractérisées par les attributs de la démocratie qui sont le débat, la tolérance, la recherche du compromis, l'alternance au pouvoir, la transparence, etc. C'est dans ce sens que l'on dit que la société civile est une école de démocratie.

- Servir de cadre d'expression libre :

Les associations de la société civile sont des cadres où les citoyens ont l'attitude de s'exprimer librement surtout pour les personnes généralement exclues telles les femmes, les minorités,...

- Promouvoir le pluralisme et la diversité :

La société civile permet de refléter les intérêts multiples et croisés des citoyens, les rencontres d'opinions différentes, le dépassement des clivages historiques, etc. Ainsi, la société civile peut être le creuset pour la création progressive d'une société plus tolérante et plus ouverte.

- Recruter et former de nouveaux dirigeants politiques :

Les leaders et les membres dirigeants des associations, à force de gérer leurs organisations acquièrent une expérience importante dans la gestion du public, laquelle expérience peut être mise à profit pour favoriser de meilleurs choix des dirigeants, aider les forces vives à choisir de meilleurs projets de société parmi l'éventail des candidats et des forces politiques en compétition démocratique.

- Garantir, de manière non partisane, le bon déroulement des consultations électorales :

L'implication de la société civile dans les consultations électorales permet de freiner la fraude, inspirer confiance aux électeurs, affirmer la légitimité des résultats. Par exemple, les associations civiques peuvent s'organiser pour observer les élections.

- Former et informer : être un cadre pratique d'éducation civique en assurant une large diffusion de l'information :

La circulation d'une information fiable et diversifiée est un facteur essentiel à la vie de la société civile. Sans information fiable et diversifiée, la société civile meurt : la défense de divers intérêts ne peut se faire que lorsque les

Parcours et Initiatives N° 7 – mai 2008

concernés sont bien informés. Un citoyen bien informé est un citoyen bien formé pour la défense de ses intérêts.

- Garantir le développement durable et la diversité :

L'histoire et la problématique du développement durable ont montré que les réalisations, même grandioses, sont éphémères lorsqu'elles sont faites sans la participation des communautés de citoyens. Lorsque, par contre, grâce à des associations dynamiques, les citoyens participent aux réformes économiques, et aux programmes de développement, les résultats et acquis du développement sont réels et durables.

- Améliorer la gouvernance dans les organisations et dans la communauté nationale :

En mettant l'accent sur la responsabilité, la capacité de réagir, la globalité, l'efficacité et partant, la légitimité du système politique, une société civile vigoureuse inspire la aux citoyens le respect de l'Etat et la volonté de s'investir dans la vie publique ».

La société civile se doit d'assurer l'intermédiaire entre le statut individuel de producteurs et de consommateurs des citoyens et leur statut collectif abstrait de membre d'un peuple souverain. Elle englobe « les réseaux relationnels qui génèrent la 'civilité' et grâce auxquels elle se reproduit » et de façon concrète, « elle est un atout dont les citoyens se servent, d'une part pour résoudre, par le biais des associations qui la composent, certains problèmes qu'ils rencontrent individuellement et collectivement , et d'autre part, pour faire entendre leur voix et exiger des transformations positives de la société de la part des institutions républicaines ». Et dans les réseaux des associations de la société civile, « les citoyens prennent ensemble de multiples décisions d'une portée, certes plus modeste, et influent dans une certaine mesure sur la forme de l'Etat et de l'économie. Et l'on peut fort bien concevoir que, dans une société civile plus égalitaire, dotée d'un réseau associatif plus dense, les citoyens pourraient accomplir ces deux actions avec encore plus d'efficacité »

Pour Gautier Pirotte, il faut distinguer le rôle de la société civile en période de crise de son rôle habituel. La société civile apparaît comme la solution à la crise politique et économique que les régimes postcoloniaux et usés d'Afrique subsaharienne connaissaient alors dans ce dernier quart du 20^e siècle. En période de consolidation démocratique, le rôle politique des organisations de la société civile peut ainsi être résumé en trois fonctions selon Harry Blair que cite Gautier. Tout d'abord, la croissance de la participation citoyenne dans le processus d'élaboration des politiques publiques ; ensuite, les organisations de la société civile accroissent la responsabilité de l'Etat face aux citoyens en contrôlant ses activités, en analysant les politiques publiques et en rendant publics les résultats positifs et négatifs. Et, enfin, les organisations de la société civile fournissent un travail d'éducation civique en direction des citoyens. On trouve donc cette fonction fondamentale de contre pouvoir et d'éducation à la citoyenneté comme condition

La société civile : Rôle et contours

nécessaire à la démocratie participative que proposent les organisations du troisième secteur, de « la troisième voie », un peu partout dans le monde.

A toutes ces fonctions, une réflexion de CEDAC relève qu'il y a lieu d'ajouter d'autres principes d'action complémentaires de la société civile, notamment :

- La prise de position face à des événements politiques, économiques, sociaux et culturels qui ont un impact sur la vie des citoyens, sur l'ensemble de la communauté locale et nationale ;
- La critique et la dénonciation des abus, d'où qu'ils viennent et l'accompagnement des populations dans les actions qui visent à les anéantir et à les prévenir ;
- Le contrôle exercé sur les dirigeants politiques et les gestionnaires publics par la population, au travers des mécanismes et stratégies appropriés.

3. RELATIONS ENTRE SOCIÉTÉ CIVILE ET ÉTAT

La société civile et l'État sont appelés à entretenir des relations, qui rentrent dans le domaine de la coopération. La société civile n'agit pas d'une façon isolée, ou alors contre l'État. Ses activités ne devraient se concevoir qu'en termes de soutien ou de collaboration à la réalisation du programme général tracé par le gouvernement. Les deux acteurs doivent être régulièrement en contact dans un processus d'échanges mutuellement bénéfiques ; ils doivent évoluer au travers d'une consultation permanente. C'est en effet ce qu'en dit le Professeur Abega, qui soutient par ailleurs que l'État doit doter les OSC de moyens matériels et même humains pour réaliser leurs objectifs, ce qui paraît poser problème quand on sait que l'émergence de la société civile vient finalement diminuer l'emprise de l'État en proposant de nouveaux centres d'initiatives, une nouvelle vision de la marche des affaires publiques, en introduisant de nouveaux acteurs. Ce qui revient, toujours selon le Professeur Abega, à demander, dans une confrontation dont la moindre des caractéristiques est qu'elle est difficile, à la partie opposée de renforcer celui-là même qui cherche à diminuer sa puissance. Sous la pression des bailleurs de fonds principalement, mais aussi devant le réveil de plus en plus manifeste des OSC locales, l'État est ramené à associer de plus en plus souvent la société civile à la conduite de certains programmes, aussi bien sur le plan sectoriel que sur celui des politiques générales.

Ces mesures ont été consacrées en termes de dispositions dans l'accord de Cotonou, dont l'annexe 4, chapitre 1, définit les niveaux de participation des acteurs non étatiques aux procédures de mise en œuvre et de gestion. Son article 2 stipule en effet que la stratégie de coopération est préparée par l'État ACP concerné et l'UE après consultations avec un large éventail d'acteurs intervenant dans le processus de développement, et en tirant parti de l'expérience acquise et des meilleures pratiques. L'article 4 du même chapitre stipule que l'État ACP établit et soumet à la communauté un projet de programme indicatif sur la base de ses objectifs et priorités de développement et en conformité avec ceux de-ci tels que définis dans la stratégie de coopération, projet qui doit entre autres

Parcours et Initiatives N° 7 – mai 2008

comprendre l'identification des acteurs non étatiques éligibles et des ressources qui leurs sont attribuées.

Cependant, les faiblesses qu'accusent ou dont on accuse aujourd'hui l'Etat en Afrique ont malheureusement fait de la société civile une voie de contournement de l'Etat. Jean-Pierre Olivier de Sardan l'exprime quand il écrit : « Les appels à la société civile et à la démocratie ne sont pas seulement une nouvelle mode, ou la projection de l'idéologie de la Banque mondiale : on dit y voir aussi une conséquence de la crise des Etats africains, et une réelle préoccupation des opérateurs de développement pour un empowerment à l'échelle locale. Face à l'échec des élites politiques, face à la déliquescence des services publics, face à la dilapidation des fonds de l'aide internationale, face à la corruption envahissante, « des contournements » de l'Etat semblent depuis longtemps nécessaires, afin que les populations destinataires de l'aide soient en mesure non seulement d'en bénéficier directement, mais aussi de la gérer elles-mêmes, et, ainsi, de s'initier à l'exercice d'une prise en main directe de leurs propres affaires. La société civile devient dans cette perspective un substitut ou une alternative à l'Etat, bon gré malgré, tant en raison de l'inefficacité de celui-ci que de son déficit démocratique qui sont, l'une comme l'autre, des réalités incontournables. Il serait donc absurde de déchiffrer cette tendance forte, qui figure depuis une ou deux décennies sur les agendas des opérateurs de développement, comme un simple complot néolibéral ».

Cette situation a des conséquences imprévisibles et contribue malheureusement à fragiliser encore un peu plus l'Etat, comme le reconnaît par ailleurs Jean Pierre Oliver de Sardan quand il écrit « ... en l'absence d'une reconstruction ou d'une réhabilitation du service public, le développement local à coup de « projets » semble contribuer, pour une part, à se substituer à certaines fonctions défaillantes de l'Etat, pour une autre part, à reproduire voire aggraver le « déficit d'Etat ».

Il faut donc toujours essayer d'assurer un certain équilibre, éviter de jouer la société civile contre l'Etat, ou l'Etat contre la société civile. Cela veut dire qu'au moment qu'on veut promouvoir la société civile, il faut aussi soutenir l'Etat dans ses efforts de reconstitution, de reconstruction, de démocratisation. En effet, comme le souligne Ascher, « la démocratie réside dans un certain équilibre entre l'Etat, l'économie et la société civile. Il y a toute une étendue d'équilibres démocratiques possibles et à explorer. Les déséquilibres doivent être évités. Un affaiblissement de l'Etat, par exemple, signifie presque toujours un renforcement de l'économie, et vice versa. Quand les entités de la société civile se substituent à celles de l'Etat, ou de l'économie, elles cessent d'être ce qu'elles étaient et commencent à être orientées vers le pouvoir ou l'argent et finissent par être régies par ces modes de coordination ».

Tout ce développement nous pousse à nous interroger sur la possibilité pour un pays de disposer d'une société civile sérieuse à l'absence de l'Etat, comme cela est presque la situation en République démocratique du Congo. Une

La société civile : Rôle et contours

société civile bien assise serait-elle donc tributaire de l'existence d'un corpus étatique concrètement définissable ? C'est ce que semble nous apprendre Gertrude Kanu et Iseewanga Indongo-Imbanda lorsqu'ils écrivent qu'« en relation avec la société civile, l'inexistence d'un corpus étatique concrètement définissable pose un problème d'identification. D'abord la société civile, au de travers de sa séparation avec l'Etat, se donne des contours, mais si l'Etat demeure sans contours, autant la société civile l'est aussi inévitablement »

Qu'en est-il de la participation des organisations de la société civile dans le processus de démocratisation et dans la conception des stratégies et programmes de développement ?

4. SOCIETE CIVILE ET PARTICIPATION

Comme nous l'avons déjà dit, le rôle des acteurs non étatiques en général, et des organisations de la société civile en particulier dans le processus de démocratisation ainsi que dans la conception et la mise en œuvre des stratégies et des programmes de développement est aujourd'hui évoquée par tous les bailleurs de fonds, dans tous les accords de partenariats pays riches-pays en voie de développement, et dans toutes les théories sur le développement élaborées depuis quelques décennies.

Cette participation est en effet définie comme le processus par lequel les parties prenantes influencent les initiatives de développement ainsi que les décisions et les ressources qui les affectent, et en partage le contrôle. Les principales parties prenantes comprennent les pauvres et les groupes vulnérables, le grand public, la société civile organisée, le secteur privé l'Etat, les assemblées représentative et les donateurs. Mais aussi le processus par lequel les acteurs non étatiques parmi lesquels les OSC apportent leurs pierres aux efforts de démocratisation dans leurs pays. Cette approche des choses, bien ambitieuse, dénote le souci toujours croissant d'impliquer des acteurs non étatiques parmi lesquels les organisations de la société civile dans le processus de développement tant au niveau local que national.

Les Etats partis à la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide en ont d'ailleurs fait un engagement, dans le paragraphe qui porte sur l'appropriation, ils se sont entre autres engagés à « assurer la conduite de la coordination à tous les niveaux et des autres ressources affectées au développement, en consultation avec les donateurs et en encourageant la participation de la société civile et du secteur privé » Il ya lieu de rappeler ici les dispositions de l'article 4 de l'accord de Cotonou qui prescrivent les acteurs non étatiques doivent désormais être associés au dialogue politique ainsi qu'à la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des stratégies de coopération.

Quelques faits ont en fait concouru à l'émergence de cette nouvelle manière de concevoir la participation en matière de développement. Il y a lieu de citer la faible appropriation nationale des programmes de développement (programmes imposés de l'extérieur, faible inclusion des parties prenantes

Parcours et Initiatives N° 7 – mai 2008

internes), mais aussi des faiblesses étatiques dans les problématiques technocratique (capacité de gestion,...) et politique (« redevabilité » interne, corruption, problème de transparence).

Beaucoup de questions se posent cependant et c'est à juste titre qu'elles alimentent les débats sur ce nouveau rôle de la société civile. L'institution est-elle suffisamment performante pour expliquer les processus de réduction de la pauvreté, et de démocratisation ? Le concept de Société civile qui, certes, a une valeur analytique, est-il mécaniquement applicable sur terrain ? Autant de questions que nous n'avons pas abordées dans cette étude mais qui pourraient faire l'objet d'une importante recherche.

CONCLUSION

Comme, nous l'avons vu au parcours de ces lignes, la notion de société civile est devenue très en vogue depuis quelques décennies et elle s'est accrue depuis que les agences de développement, les doctrinaires, les chercheurs, et les institutions financières notamment la Banque mondiale et le Fond monétaire international lui reconnaissent une place importante dans la démocratisation et dans le processus de développement des pays. Elle est devenue un partenaire incontournable partout où l'on veut parler démocratie et développement. C'est en effet l'une de trois institutions de la modernité, à côté de l'Etat et du marché.

Mais il n'est pas facile de définir le concept de société civile, et nous avons réalisé que ceux qui ont tenté de le faire n'ont pas trouvé un terrain d'entente quant en ce qui est de sa définition et même de son contenu par rapport aux composantes qui la constituent. Pour les uns la notion englobe même les individus et les familles, pour les autres il ne faut prendre en considération que les associations, les organisations bénévoles, « tout ce qu'on appelle corps intermédiaires – intermédiaires entre l'Etat et l'individu- dans la mesure où ils n'émanent pas de l'Etat, comme l'Eglise ». Nous avons même vu que dans la conception américaine (Etats-Unis), des partisans du libéralisme économique mettent l'économie du marché dans la société civile pendant qu'ailleurs on préfère la garder hors d'elle comme l'écrit Guy Giroux : « Ceux qui défendent l'économie du marché font valoir souvent que le marché est le meilleur moyen de protéger le sol vital. Mais tout semble indiquer que cette vision des choses est erronée, si l'on en juge par une inévitable subordination de la sphère vital à la tendance à investir dans tout ce qui peut rapporter de l'argent ».

Une autre conception est venue ajouter à la confusion, déjà grande, en incluant des parlementaires et des représentants de l'administration publique parmi les composantes de la société civile. Ce qu'il faut signaler quand on évoque cette notion dans le contexte congolais, c'est qu'elle est caractérisée par son caractère apolitique, même si elle participe (ou disons ses ressortissants, qui continuent malgré cela à se réclamer de la société civile) à la gestion du pouvoir. Cette conception exclut aussi du cercle de la société civile tout le monde du marché caractérisé par la recherche du profit.

La société civile : Rôle et contours

En effet, comme on le reconnaît à l'agence canadienne de coopération internationale, « la société civile, est un terrain contesté et diversifié et on devait se garder d'idéaliser la société civile et les OSC. Elles constituent un miroir des relations de pouvoir et des valeurs et intérêts contradictoires de la société en général. Certaines ONG travaillent étroitement avec le milieu des affaires et bon nombre d'entre elles travaillent avec la Banque mondiale. Les organisations locales des citoyens peuvent avoir, face aux problèmes locaux, une réaction différente de celles des OSC œuvrant sur la scène mondiale. Par ailleurs, les chambres de commerce et d'autres associations commerciales ou coopératives font clairement partie de la société civile. La controverse et les conflits sont donc prévisibles. Le point important est que tant les questions que les organismes sont un élément incontournable du paysage politique, mondialement, nationalement et localement »

Pour ce qui est de son rôle, nous avons dit, à la suite de l'Organisation Internationale du travail, qu'elle est un atout dont les citoyens se servent d'une part pour résoudre par le biais des associations qui la composent certains problèmes qu'ils individuellement ou collectivement, et d'autre part, pour faire entendre leur voix et exiger des transformations positives de la société de la part des institutions républicaines. Nous avons aussi relevé qu'elle devrait « rassembler et organiser les forces sociales pour créer des espaces permanents ou ponctuels de concertations et de synergies dans le but de défendre des intérêts communs plus larges que ceux d'un groupe particulier, dans une interaction dynamique avec les institutions publiques et les partis politiques pour faire triompher les intérêts communautaires dans un processus de responsabilité et de durabilité qui sauvegarde l'autonomie de chacun ».

BIBLIOGRAPHIE

1. OUVRAGES

- DIONNE, E.J., *Pourquoi la société civile ? Et pourquoi aujourd'hui*,
HERMET, G. (et al), *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*,
Paris, Armand-Colin, 1994, p258
- MABALA KASONGO (sous la direction de), *Développement durable de la RD-Congo : Participation citoyenne et opportunités nationales et internationales*. Actes du forum national de la société civile de la RDC tenue au centre Nganda de Kinshasa/Kitambo, du 12 au 15 décembre 2005, Kinshasa, Ed.CNONGD, décembre 2005.
- PIROTTE GAUTIER, *L'invention des sociétés civiles en Europe de l'Est (Roumanie), et en Afrique subsaharienne (Bénin)*, Mémoire présenté en vue de l'obtention du titre de docteur en sociologie, inédit.
- RUGUSHA V., *Rôles et stratégies de la société civile congolaise en République démocratique du Congo. Bilan et perspectives à partir de l'expérience du Sud –Kivu*.
- SUE, R., *La société civile face à l'Etat*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003.

Parcours et Initiatives N° 7 – mai 2008

ARTICLES DE REVUES

ASCHER, *Aspects de la question démographique* in la revue européenne de Sciences Sociales, TXXXI, 1993, n°97,
Horizon-Développement, *société civile congolaise : quelle mission*, octobre 1999, n°11,
Jean-Pierre Olivier de Sardan, *Le « développement participatif » : ni solution miracle, ni complot néolibéral*, in Afrique contemporaine, 2001, p148

AUTRES DOCUMENTS

ABEGA S-C., *La société civile comme nouvel acteur du développement en Afrique : quoi de neuf ?* I.O.B./U.A., 2005-2006, en Chaire spéciale.
Agence canadienne de coopération internationale, *La société civile et la coopération au développement*, 15 mars 2001, [http : //www.ccic.ca/f/docs/002_aid_civil_society](http://www.ccic.ca/f/docs/002_aid_civil_society)
Centre d'Etudes, de Documentation et d'Animation Civique, *Société civile*, avril 2004,
CORDAID-CONGO, *Les enjeux actuels de la société civile de la RDC et perspectives de coopération*, Kinshasa, CEPAS, 2003, 135p.
Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement.
Encourager la participation de la société civile dans les politiques des Technologies de l'Information et de Communication, le Sommet mondial sur la société de l'information, APC CRIS, Genève 2003-Tunis 2005 [http : //www.kongo-kinshasa.de/francais/fr_003.php](http://www.kongo-kinshasa.de/francais/fr_003.php)
Giroux, G., in [http : //www.agora.qc.ca/mot.nsf/Dossiers/Societe_civile](http://www.agora.qc.ca/mot.nsf/Dossiers/Societe_civile), 18 novembre 2005
KAMAVU NDONGO, C., *L'émergence et le dynamisme de la société civile société civile en République démocratique du Congo, Cas des ONG des droits de l'homme, mémoire de licence en sciences et techniques de développement*, Facultés catholiques de Kinshasa, inédit.
OIT (Bureau de Zone de Kinshasa), *République démocratique du Congo. Bilan commun de pays (CCA)*, Organisation de la société civile, Kinshasa, 1999,
Rapport de l'ONG congolaise PREFED, janvier 2004, www.atol.be/port/RDCedocs.htm
WALZER M, *la société civile : un chemin vers la reconstruction sociale*, pp141-167, in E.J. DIONNE, *Pourquoi la société civile ? Et pourquoi aujourd'hui*

SOURCES ELECTRONIQUES

<http://www.worldbank.org/CSO/Ressources/Issues>
<http://www.edinter.net/docs/ONGBOLFR0102.pdf>,
[http : //www.worldbank.org/CSO/Ressources/Issues_and_options_french.pdf](http://www.worldbank.org/CSO/Ressources/Issues_and_options_french.pdf),
[http : //www.urfig.org/sout-fr-cotonou-congo.ccspt.htm](http://www.urfig.org/sout-fr-cotonou-congo.ccspt.htm), 21 décembre 2005,
21. [http : //www.agora.qc.ca/mot.nsf/Dossiers/Societe_civile](http://www.agora.qc.ca/mot.nsf/Dossiers/Societe_civile), 18 novembre 2005